

27/11/2012 15:47:00

## La protection sociale des non salariés devrait servir de modèle (think-tank)

PARIS, 27 nov 2012 (AFP) - La protection sociale des travailleurs non salariés devrait non seulement rester distincte du régime des salariés, mais pouvoir lui servir de modèle à l'avenir, estime l'Institut de la Protection Sociale (IPS), un think-tank qui a organisé mardi un colloque sur le sujet.

Selon l'IPS, nouveau club de réflexion consacré aux problématiques des travailleurs non salariés (TNS, artisans, commerçants, professions libérales), le Régime social des indépendants (RSI), ne doit pas être intégré au régime général de la Sécurité sociale, et peut "devenir un lieu d'expérimentation pour l'ensemble de la protection sociale française".

"En apportant des réponses adaptées à des conditions spécifiques d'exercice professionnel les TNS participeront de manière active à la rénovation de notre modèle de protection sociale" qui "doit être réformé en profondeur si l'on veut en maintenir les apports essentiels", selon Bruno Chrétien, président de l'IPS.

Le think-tank admet avancer des propositions iconoclastes, compte tenu notamment des problèmes récents qu'a connus le RSI et le mécontentement que ces problèmes ont suscité parmi les adhérents de ce régime.

Selon la Cour des comptes, quelque 20.000 dossiers ont été immatriculés avec deux ans de retard à ce régime récent, créé en 2006. Et au moins 10% des 2,7 millions d'adhérents ont eu des soucis liés à leur affiliation ou à leur radiation.

Mais, note l'IPS, ces problèmes (de nature informatique) étaient liés à la mise en place de l'Isu (Interlocuteur social unique), qui devait permettre de faciliter le recouvrement des cotisations par un guichet unique RSI-Urssaf et non au RSI lui même.

L'IPS a publié à l'occasion de son colloque un livre blanc sur la protection sociale des chefs d'entreprises et des libéraux dans lequel il fait 11 propositions pour améliorer le système.

Selon le think-tank, le RSI possède une souplesse d'adaptation que le régime général n'a pas et doit donc rester autonome, voire être renforcé par une fusion avec le régime agricole (MSA).

hel/bfr/bma